

# Salle de presse

## **Réduction des frais d'administration fixes du Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes - 16 novembre 2015**

À compter du 16 novembre 2015, les frais d'administration fixes du Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes passent de 0,18 % à 0,14 %.

Cette réduction s'inscrit dans l'objectif de Desjardins Société de placement de maintenir une tarification similaire entre ses fonds en investissement responsable et ses fonds « traditionnels ».

Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les Fonds Desjardins sont offerts par des courtiers inscrits dont Desjardins Cabinet de services financiers inc., un courtier en épargne collective appartenant au Mouvement Desjardins, qui distribue les Fonds dans les caisses du Québec et de l'Ontario ainsi qu'au Centre financier Desjardins.